

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Château Pharmacien du Béarnaisseur	Date	Montant de la Facture
		52,20

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

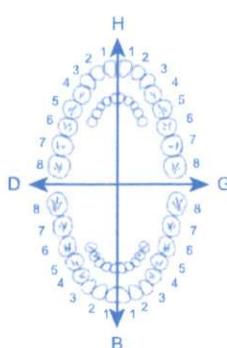
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

صيدلية المصححة Pharmacie Polyclinique

58, Route Moulay Thami - Casablanca
(Mazola, Hay Hassani)
Tél. : 0522 90 21 67
GSM : 0661 33 20 87

R.C: 173955
T.P.: 35012475
I.F: 51469100
.N.S.S: 1120039
1527269000086

Casa le: 08-04-24 FACTURE № 001161

M^r EL ALAMA MOUNIR.

QUANTITÉ	DESIGNATION	PRIX UNIT.	TOTAL
03	Benzalkonium 1740.	52 20	

Dermoval 0,05 %

PROPIONATE DE CLOBETASOL



Titulaire d'AMM au Maroc:

Laboratoires GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

COMPOSITION :

Propionate de clobéthasol
Pour 1 ml

Excipients : monostearate d'arachide, Arlacet 165, cire synthétique, acide citrique monohydraté, Excipients à effet non thérapeutique : alcool cétostéarylique

ID:650273 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:17,40 DH

6 118000 161295

Dermoval 0,05 %

PROPIONATE DE CLOBETASOL



Titulaire d'AMM au Maroc:

Laboratoires GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

COMPOSITION :

Propionate de clobéthasol
Pour 1 ml

Excipients : monostearate d'arachide, Arlacet 165, cire synthétique, acide citrique monohydraté, Excipients à effet non thérapeutique : alcool cétostéarylique

ID:650273 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:17,40 DH

6 118000 161295

Dermoval 0,05 %

PROPIONATE DE CLOBETASOL



Titulaire d'AMM au Maroc:

Laboratoires GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

COMPOSITION :

Propionate de clobéthasol
Pour 1 ml

Excipients : monostearate d'arachide, Arlacet 165, cire synthétique, acide citrique monohydraté, Excipients à effet non thérapeutique : alcool cétostéarylique.

ID:650273 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:17,40 DH

6 118000 161295